

COMITE
CONSULTATIF
DU GOLF

FEVRIER 2022

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 2021

SOMMAIRE RAPPORT D'ACTIVITE D'EXPLOITATION

INTRODUCTION

- I) **COMPTE RENDU TECHNIQUE ANNUEL**
 - 1.1) Flux de la clientèle selon les différentes prestations proposées
 - 1.1)1. Nombre d'entrées journalières
 - 1.1)2. Nombre & types d'abonnements
 - 1.1)3. Utilisation du terrain & practice
 - 1.1)4. Nombre de location
 - 1.1)5. Restauration
 - 1.2) Caractéristiques de la clientèle :
 - 1.2)1. Provenance selon le lieu d'habitation
 - 1.2)2. Statistiques licenciés par type de lien, par sexe et par catégorie
 - 1.3) L'état général du bâti, des ouvrages et des matériels exploités
 - 1.3)1. Etat général du bâti
 - 1.3)1.1. Le club house
 - 1.3)1.2. Le local technique
 - 1.3)1.3. L'abri de practice
 - 1.3)2. Entretien des terrains et des espaces verts
 - 1.3)2.1. Les départs

- 1.3)2.2. Les fairways
- 1.3)2.3. Les roughs
- 1.3)2.4. Les bunkers
- 1.3)2.5. Les greens
- 1.3)3. Situation du réseau d'irrigation
 - 1.3)3.1. Le poste de forage
 - 1.3)3.2. Le poste station d'irrigation
- 1.3)4. Acquisition et / ou renouvellement du matériel
 - 1.3)4.1. Matériel de terrain & practice & pédagogique

1.4) Ecole de Golf

1.5) Résultats sportifs

1.6) Effectif

II) COMPTE RENDU FINANCIER
2.1) Solde Intermédiaire de gestion

III) QUALITE DE SERVICE
3.1) Démarche d'ouverture du golf
3.2) Egalité des usagers
3.3) Continuité du service

CONCLUSION GENERALE

ANNEXE

Bilan & compte de résultat
Suivi de la clause GER

[Tapez ici]

INTRODUCTION

Conformément à l'article 51.1 du contrat de concession en date du 19 Avril 2019 liant notre société à votre collectivité, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le compte rendu d'exploitation pour la saison 2021.

Le présent document a pour objet, conformément à l'article L1411-3 & R1411-7 du code général des collectivités territoriales, de présenter le rapport annuel d'activité du délégataire de service public. L'exercice 2021 s'est déroulé sur 12 mois mais en raison des restrictions gouvernementales concernant la COVID 19, nos installations ont subi une fermeture administrative (du 1er janvier au 15 mai 2021) soit seulement 6.5 mois d'exploitation pour la partie restauration.

Les faits importants qui se sont déroulés cette année :

- Pérennité du lien avec les écoles du primaire et du secondaire,
- Collaboration continue avec la direction des sports de la ville,
- Changement des représentants de l'Association Sportive du Golf de Gonesse.

Investissements :

- Achat de machines d'entretien (ramasseurs de balles, machine à départ, machine à green),
- Achat d'un nouveau distributeur de balles,
- Achat du matériel de restauration,
- Rénovation du Club House (peinture, chauffage),
- Motorisation du portail d'entrée.

I) COMPTE RENDU TECHNIQUE ANNUEL

1.1) Flux de la clientèle selon les différentes prestations proposées

[Tapez ici]

1.1)1. Nombre d'entrées journalières :

Green fee semaine	:	5 205
Green fee week-end	:	1 705

1.1)2. Nombre d'abonnements et types d'abonnements :

Forfait permanent	:	256
Forfait permanent Gonessien	:	78

1.1)3. L'utilisation du terrain & practice :

8 h à 10 h	19 % de l'utilisation du parcours
10 h à 12 h	23 % de l'utilisation du parcours
12 h à 14 h	25 % de l'utilisation du parcours
14 h à 16 h	29 % de l'utilisation du parcours
16 h à 18 h	4 % de l'utilisation du parcours

L'utilisation du practice :

12 131 entrées au practice en jetons ou unités sur carte magnétique.

1.1)4. Le nombre de locations :

Location chariot	:	413
Location club et ½ série	:	319
Location de casiers	:	40
Location voiturette	:	148

1.1)5. Restauration :

Quantité de consommation en liquide :

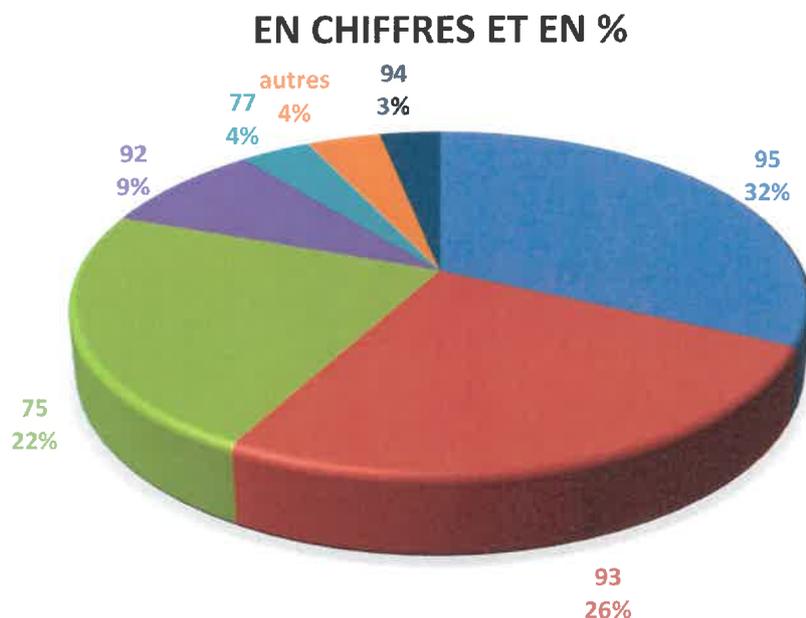
- Boisson froide	10 269
- Boisson chaude	6 092

Quantité de consommation en solide :

- Plat et Menus	3 744
- Confiserie	658

1.2) Caractéristiques de la clientèle

1.2)1. Provenance selon le lieu d'habitation



N° Département	En chiffres	En %
95	538	32%
93	434	26%
75	379	22%
92	145	9%
77	62	4%
autres	65	4%
94	53	3%
TOTAL	1676	100%

1.2)2. Statistiques licenciés par type de lien, par sexe et par catégorie

	Membres AS			Abonnés Golf			Indépendant Golf		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Adulte(+25ans)	64	19	83	111	33	144	123	37	160

[Tapez ici]

Jeune adulte (19 à 25 ans)	0	0	0	0	0	0	6	0	6
Jeune (13 à 18 ans)	9	7	16	0	0	0	1	0	1
Enfant (moins de 13 ans)	17	9	26	0	0	0	2	2	4
Personnel Golf	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	90	34	125	111	33	144	132	39	171

1.3) L'état général du bâti, des ouvrages et des matériels exploités.

1.3)1. Etat général du bâti

1.3)1.1 Le club house

Peinture intégrale de la salle de restaurant, achat de mobilier et de radiateurs.

1.3)1.2 Le local technique

Entretien régulier.

1.3)1.3 L'abri de practice

La zone est toujours bien entretenue et des investissements ont été réalisés tout au long de l'année 2021, pour rendre plus attractive la zone de jeu : Tapis, seaux et balles neufs ainsi qu'un nouveau ramasseur et distributeur de balles ont été achetés. Les arbustes nocifs ont été abattus aux alentours de toute la zone d'entraînement.

1.3)2. Entretien des terrains et des espaces verts

Grâce au travail de nos 2 jardiniers, nous avons pu proposer un entretien de qualité tout au long de l'année.

1.3)2.1 Les départs

Les départs ont été tondus régulièrement.
Un traitement sélectif a été effectué courant mars.

1.3)2.2 Les fairways

Les fairways sont tondus régulièrement (31 coupes).
Deux épandages d'engrais Green live ont été fait.

[Tapez ici]

Un traitement sélectif a été réalisé courant mars et début juin.

1.3)2.3 Les roughs

Les roughs ont été traités au désherbant sélectif en mars et septembre.

Il y a eu 6 coupes de roughs.

Nous prenons l'option de laisser 3 hauteurs de coupe afin de proposer plus d'options et une qualité de jeu améliorée pour les pratiquants.

Deux interventions ponctuelles de la société LOISELEUR ont eu lieu en septembre et fin novembre.

1.3)2.4 Les bunkers

Les bunkers ont été entretenus régulièrement par des ratissages manuels et mécaniques.

1.3)2.5 Les greens

Il y a eu 151 tontes sur les greens.

Une aération a été effectuée début juin.

Une aération sans extraction a été réalisée afin de durcir les greens.

Les greens, tours de green ont été traités courant mars, par un traitement sélectif.

1.3)3. Situation du réseau d'irrigation

1.3)3.1 Le poste de forage

Un nouveau réservoir d'eau a été acheté.

1.3)3.2 Réseau d'irrigation

Vérification du réseau par la société SOISY Arrosage.

Mise à niveau des arroseurs ainsi qu'un changement d'électrovannes ont été effectués.

1.3)4. Acquisition et ou renouvellement du matériel

Matériel de terrain & practice & pédagogique

Renouvellement des balles de practice,

[Tapez ici]

Bogey et drapeaux,
Boules de départs,
Râteaux,
Seaux de practice,
Tapis de practice,
Achat de matériel pédagogique.

1.4) Ecole de Golf

Années	Groupe	Gonessiens	Non Gonessiens	Total
2017-2018	Débutant	14	8	22
	Progression	6	6	12
	Compétition	4	5	9
	Total	26	26	52
2018-2019	Débutant	11	12	23
	Progression	5	5	10
	Compétition	3	4	7
	Total	19	21	40
2019-2020	Débutant	3	13	16
	Progression	2	5	7
	Compétition	0	9	9
	Total	5	27	32
2020-2021	Débutant	4	11	15
	Progression	2	4	6
	Compétition	0	10	10
	Total	6	25	31
2021-2022	Débutant	6	9	15
	Progression	2	4	6
	Compétition	0	6	6
	Total	8	19	27

L'école de golf reste difficile à développer malgré un travail avec les écoles de Gonesse et des alentours.

Nous avons fourni un effort significatif, depuis 10 ans, sur l'adhésion à l'école de golf afin de proposer une école de qualité et ouverte à tous.

La présence commune du gestionnaire du golf et de l'association au forum des associations a cette année permis de remplir les rangs des groupes débutants.

Sachant que la perte d'enfants qui deviennent adolescents ainsi que les déménagements des familles sont toujours significatifs.

L'ouverture du golf aux plus jeunes est soutenue par l'action du gestionnaire puisque nous permettons l'accès gratuit aux équipements ainsi que le prêt du matériel. Cette
[Tapez ici]

action encadrée par certains enseignants et les ETAPS de la ville, permet de faire découvrir l'activité au plus grand nombre du primaire jusqu'en terminale.

Point en évolution : nous continuons à intéresser les Gonessiens à la pratique de ce sport mais l'évolution reste mesurée.

Maintien des moyens mis en place pour la saison 2021-2022 :

- Prix de l'adhésion EDG pour la 1ère année : 12€ / mois (cours + prêt du matériel inclus),
- Nouveaux créneaux proposés,
- Facilité de paiement au trimestre,
- Diffusion de l'information au plus grand nombre par une distribution de flyers, la communication via site internet et les réseaux sociaux ainsi que la présence au forum des associations.

TARIFS COURS EDG 2021-2022

Cours	Gonessiens	Extérieurs	Parcours
Débutant le Mercredi après-midi	120 € ou 12€/mois	159 € ou 16€/mois	option + 99 €
Débutant le Week-end	120€ ou 12€/mois	159€ ou 16€/mois	option + 99 €
Progression	198€ ou 20€/mois	240 € ou 24€/mois	option + 99 €
Compétition	348 € ou 35€/mois	420 € ou 42€/mois	inclus
Baby Golf	79 €	99 €	option + 99 €

1.5) Résultats sportifs

En raison de la pandémie, les différentes compétitions départementales et de ligue ont été annulées. En conséquent, nos équipes du club n'ont pas pu représenter le golf de Gonesse à l'extérieur.

Comme chaque année, le club dispute plusieurs compétitions (Championnat de ligue IDF, Championnat départemental en simple et par équipe, Challenge des Milles, Challenge de l'amitié, Challenge hivernal et G6). La situation sanitaire de l'année 2021 n'a pas permis le déroulement de tous ces épreuves qui, en grande partie, ont été décalées sur l'année 2022.

Le club n'a pas non plus été en mesure d'accueillir plusieurs associations pour les compétitions ponctuelles, comme FER 9.

[Tapez ici]

1.6) Effectif

L'effectif du service et la qualification des agents au 31 décembre 2021 :

Directrice	L	NOWAK Mariola
Comptable		CHARIOL Murielle
Hôte accueil		YAGOUBI Marwane
Hôtesse accueil		BERTRAND Estelle
Enseignant		PENELON Joffrey
Cuisinier		NATIEZ Florent (Gonessien)
Commis de cuisine		HOSSAIN Mohammed Sazzad
Jardinier		ABREU COEHLO Silverio
Jardinière		DEMARET Ambre

A cet effectif, viennent s'ajouter les interventions en tant que de besoin d'Hervé SEGRAIS en sa qualité de gérant de GAIA CONCEPT GONESSE, de Stéphane IMBERTIE superviseur des golfs GAIA IDF détaché à raison d'un jour par semaine au golf de Gonesse depuis le 1^{er} janvier 2011 et de AUBERT Frédéric Intendant régional IDF de GAIA CONCEPT.

II) COMPTE RENDU FINANCIER

[Tapez ici]

Rapport d'exploitation du golf de GONESSE pour l'exercice 2021

DESIGNATION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
PRODUITS									
RESTAURANT	90863	173083	165033	184369	182301	157981	135788	88593	98223
PRACTICE	37947	40618	34691	25001	25803	28604	26158	21375	19602
COTISATION	149347	173843	179247	168979	167151	158548	161549	116933	170334
GREEN FEE	77813	129760	100261	103528	95661	89361	75136	77608	90296
DROIT DE COMPETITION	5650	7170	5555	7771	7932	5225	4074	2692	1772
BOUTIQUE	52090	40114	50042	48004	56336	37075	25539	21163	29334
ENSEIGNEMENT	48151	50001	62313	65616	81997	59777	37410	34804	36374
LOCATION	5407	6400	6674	3750	4500	4500	6971	6550	6959
AUTRE	11830	24376	25822	44934	62428	67348,41	39190	18273	21779
TOTAL PRODUITS	479 098 €	645 365 €	629 638 €	651 952 €	684 109 €	608 419 €	511 815 €	387 981 €	475 675 €
ACHAT DE MARCHANDISES	79491	79994	97823	105125	115839	91620	63040	45726	55571
VARIATION DE STOCK	-9303	-18525	2313	-166	-646	-4894	7119	638	-825
ACHAT MP & AUTRES APPRO									
CHARGES EXTERNES	158737	215822	163141	169063	194938	179117	194322	166639	213791
MARGE SUR M/SES & MAT	250 173 €	368 074 €	366 361 €	377 930 €	373 978 €	342 576 €	248 224 €	144 978 €	207 138 €
SUBVENTION EXPLOITATION	4100	4100	33500	19000	14000	1000	56831	88180	103035
AUTRES PRODUITS		12251	16126	5542	5049	26365,34	10855	7779	30176
IMPOTS & TAXES	8836	7313	9429	8477	8294	8493	7568	4366	7980
CHARGES DE PERSONNEL	168391	251637	272892	255300	267400	232705	221189	182988	214366
CHARGES SOCIALES	53727	57547	67932	64811	65926	58202	52304	29806	25225
AMORTISSEMENTS & PROV.	50549	59989	64193	68387	56662	40635	18008	6215	7269
AUTRES CHARGES	10	751	1373	12741	8052	4839	17067	17088	14082
TRANSFERT DE CHARGES D'E:	7003	26192	0	0	2			0	
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 663,00 €	58 029,00 €	-332,00 €	-7 244,00 €	-13 309,00 €	34 067,75 €	-226,00 €	494,00 €	71 427,80 €
PRODUITS FINANCIERS	727	799	374	406	825	290	120	4490	3219
CHARGES FINANCIERES	648	11881	9148	8025	0	0	5105	4309	2985
RESULTAT COURANT	16 742,00 €	46 947,00 €	-9 106,00 €	-14 863,00 €	-12 484,00 €	34 357,75 €	-5 211,00 €	675,00 €	71 661,80 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS			28425	32321	19483	278	297802	0	3460
CHARGES EXCEPTIONNELS	628	1719	18584	17056	4488	34636	292578	309	6063
IMPOTS SUR BENEFICE	1544								
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 114,00 €	45 228,00 €	-56 115,00 €	-84 240,00 €	2 511,00 €	-0,25 €	13,00 €	366,00 €	69 060

III QUALITE DU SERVICE

3.1) Flux de la clientèle selon les différentes prestations proposées

[Tapez ici]

Les manifestations exceptionnelles :

Un des objectifs prioritaires et récurrent que nous nous sommes fixés en 2021 a été de continuer à développer la découverte du golf tout en maintenant une vie sportive, avec les opérations suivantes :

Des initiations gratuites ont été proposées, grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict, pour faire découvrir le golf et ont permis d'initier gratuitement près de 60 personnes en 2021 (personnes civiles, écoles et sociétés diverses). Comme en 2020, nous avons proposé le 1^{er} mois de cours en illimité à prix réduit ce qui a permis d'attirer plus de golfeurs potentiels.

Notre présence en synergie avec l'association lors du forum des associations a permis de diffuser les informations nécessaires aux Gonessiens sur la pratique du golf ainsi que les tarifs préférentiels qui leur sont accordés sur tous les secteurs (abonnement, enseignement, école de golf).

Notre site internet ainsi que les réseaux sociaux sont en développement constant.

3.2) Egalités des usagers

Tant la politique commerciale que tarifaire ont respecté le principe d'égalité de l'utilisateur. Nous rappelons ici que les jeunes & les comités d'entreprise bénéficient d'une tarification spéciale.

3.3) Continuité du service

La continuité du service a été assurée 7 jours sur 7 sur 12 mois pour la partie golf et 6.5 mois pour la partie restauration en raison d'une fermeture administrative liée à la COVID19.

La fermeture annuelle traditionnelle pendant la période hivernale a eu lieu entre le 17 décembre 2021 et le 3 janvier 2022.

La situation des salariés du golf durant la fermeture du restaurant :

- entre le 1 janvier et 15 mai: sur 7 salariés ;
1 salarié au chômage partiel à 100%.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2021 aura encore été une année exceptionnelle de par la pandémie de COVID 19 qui nous aura obligé de fermer une partie de nos installations durant plusieurs semaines.

Cela aura eu pour conséquence une baisse du chiffre d'affaires prévu en restauration en raison de sa fermeture près de 5 mois.

On notera tout de même une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente a été réalisée.

Côté golf, nous avons réalisé une augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2020 sur les postes "abonnements annuels" et "green fee" qui représentent les joueurs ponctuels.

Malgré l'année compliquée et imprévisible à cause de la pandémie, l'adaptation et les efforts de toutes nos équipes conjugués aux investissements réalisés, le site présente un résultat bénéficiaire.

La société d'exploitation a été cédée à UGOLF le 1^{er} avril 2022.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	48 619	6 986	41 633	19 329	22 304	115.39
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	150		150	150			
Prêts							
Autres immobilisations financières	30 575		30 575	4 575	26 000	568.31	
Total II	79 344	6 986	72 358	24 054	48 304	200.82	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	24 071		24 071	20 048	4 023	20.06
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	19 816		19 816	17 714	2 102	11.87
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	107 796	1 198	106 599	100 376	6 223	6.20
	Autres créances	198 925		198 925	295 016	96 091	32.57
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	175 846		175 846	232 502	56 656	24.37	
Charges constatées d'avance (3)	669		669	616	53	8.61	
Total III	527 123	1 198	525 925	666 272	140 347	21.06	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	606 467	8 184	598 284	690 326	92 042	13.33	

(1) Durée inférieure à un an

(2) Durée à moins d'un an

(3) Durée à plus d'un an

30 575

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000	8 000		
	Réserves				
	Réserve légale	800	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 000	2 000		
	Report à nouveau	3 864	3 498	366	10.47
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	69 060	366	68 693	N6
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	83 724	14 664	69 060	470.94	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
	DETTES (1)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	206 757	296 757	90 000-	30.33-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 625	37 541	6 917-	18.42-
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 060	114 937	26 877-	23.38-	
Dettes fiscales et sociales	91 843	99 318	7 475-	7.53-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 237		6 237		
Autres dettes	978	3 845	2 866-	74.55-	
Comptes de régularisation	Produits constatés d'avance (1)	90 059	123 264	33 204-	26.94-
	Total IV	514 560	675 662	161 102-	23.84-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	598 284	690 326	92 042-	13.33-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à terme d'un an

514 560 638 121

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	29 334		29 334	21 154	8 180	38.67
Production vendue de biens	99 223		99 223	88 594	10 628	12.00
Production vendue de services	347 117		347 117	278 234	68 883	24.76
Chiffre d'affaires NET	475 673		475 673	387 982	87 692	22.60
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			103 035	88 180	14 855	16.85
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			27 402	6 955	20 446	293.97
Autres produits			2 775	824	1 951	236.81
Total des Produits d'exploitation (I)			608 885	483 941	124 944	25.82
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			17 428	13 141	4 287	32.62
Variation de stock (marchandises)			2 102	306	2 408	786.98
Achats de matières premières et autres approvisionnements			38 143	32 585	5 558	17.06
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 277	332	946	285.06
Autres achats et charges externes *			213 791	196 640	17 151	8.72
Impôts, taxes et versements assimilés			7 980	4 367	3 614	82.75
Salaires et traitements			214 366	182 968	31 397	17.16
Charges sociales			25 225	29 807	4 582	15.37
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 071	915	5 156	563.48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 198	5 300	4 103	77.41
Dotations aux provisions						
Autres charges			14 082	17 088	3 006	17.59
Total des Charges d'exploitation (II)			537 458	483 449	54 009	11.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			71 427	492	70 935	16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des services antérieurs

(2) Dont charges afférents à des services antérieurs

3 460
6 051

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12 31/12/2020	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2	3	0-	8.52-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 217	4 489	1 272-	28.34-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 219	4 492	1 272-	28.33-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 985	4 309	1 324-	30.73-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 985	4 309	1 324-	30.73-
2. Résultat financier (V-VI)	235	183	52	28.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	71 662	675	70 987	N6
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 460		3 460	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 460		3 460	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 063	309	5 754	N6
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 063	309	5 754	N6
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	2 602-	309-	2 293-	742.21-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	615 565	488 433	127 132	26.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	546 505	488 066	58 439	11.97
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	69 060	366	68 693	N6

* Y compris : Récupération de crédits bail mobiliers
Récupération de crédits bail immobiliers

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

GER		2019	2020	2021	2022	2023	2024
terrain	cloture d'enceinte refection de parcours à définir selon les besoins annuels constatés	819,26 €	349,00 €				
second œuvre	provision de renouvellement /entretien		9 732,90 €	5 197,00 €			
plomberie / sanitaire		813,76 €					
pompage arrosage	remplacement de 10 arroseurs / an mise en place d'un oxygénateur dans pièce d'eau / crepine	2 012,50 €	1 949,40 €	2 285,00 €			
electricité courant fort							
electricité courant faible							
sécurité incendie	renouvellement du matériel incendie						
signalétique	provision de renouvellement	812,00 €	1 197,00 €				
equipement et mobiliers	provision de renouvellement	1 261,95 €	779,95 €	4 395,00 €			
matériel d'entretien	entretien du matériel de terrain entretien du matériel de cuisine	4 000,00 € 142,62 €	5 551,18 € 685,00 €	16 494,00 €			
	Total Annuel :	9 862 €	20 244 €	28 371 €	- €	- €	58 478 €
	Engagement Annuel :	22 000 €	29 500 €	27 000 €	29 500 €	27 000 €	135 000 €

Total :

Engagement :

0 €

20 000 €

1 168 €

50 000 €

14 930 €

12 500 €

814 €

2 500 €

4 234 €

10 000 €

2 013 €

5 000 €

0 €

- €

0 €

- €

0 €

1 000 €

2 009 €

1 500 €

6 437 €

2 500 €

26 045 €

25 000 €

828 €

5 000 €

AC 289 + AC 290

AC 307 + AC 415 + AC 141 + AC 144 + AC 149

AC 0021 + AC 168 + AC 343 + AC 384 + AC 463

AC 395 + AC 396

Tondeuse Green	5 000,00 €
Machine Balles	4 994,00 €
MOTORISATION PORTAIL ENTREE	1 890,00 €
REPRISE DE PEINTURE VERANDA	5 197,00 €

CALENDRIER des COMPETITIONS au GOLF DE GONESSE 2022

DATE	HEURE	TYPE D'EVENEMENT	PUBLIC	9 TROUS/ 18 TROUS	formule du jeu	SPONSOR/ ORGANISATEUR
JANVIER						
FEBVRIER						
MARS						
Lundi	7	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	11	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	26	Lady's Cup	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
AVRIL						
Samedi	2	Ligue de Paris	Ligue de Paris	9 trous	stabelford	Ligue de Paris
Mardi	5	Challenge des Milles	NASGG	seniors NASGG	stabelford	NASGG
Samedi	9	Fer 9	association Fer 9	9 trous	stabelford	Fer 9
Vendredi	15	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	16	Spéciale Pâques	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Lundi	18	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Jeu	21	Challenge des Milles	NASGG	seniors NASGG	stabelford	NASGG
Dimanche	24	Compétition déguisée	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Lundi	25	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
MAI						
Dimanche	1	RYDER CUP USA/EU	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Vendredi	6	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	9	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Mardi	10	Challenge des Milles	NASGG	seniors NASGG	stabelford	NASGG
Dimanche	15	Coupe du Pro	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	16	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	20	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	21	Coupe du Resto	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Vendredi	27	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
JUIN						
Jeu	2	Challenge des Milles	NASGG	seniors NASGG		NASGG
Samedi	4	Black & White	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Lundi	6	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	11	Parcours de l'impossible	tout public	9 trous	Golf de Gonesse	Golf de Gonesse
Lundi	13	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Dimanche	19	Coupe d'été	tout public	18 trous	Golf de Gonesse	Golf de Gonesse
Lundi	20	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	24	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	25	Compétition famille	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Lundi	27	Compétition de classement	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
JUILLET						
Samedi	2	Vive les vacances!	tout public	18 trous	scramble à 2	Golf de Gonesse
Lundi	11	Compétition éclectique	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Jeu	14	Compétition nationale	tout public	9 trous	stabelford	Suivie des animations en plein air/ Golf de Gonesse
Vendredi	15	Compétition éclectique	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	18	Compétition éclectique	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse

Vendredi	22	14h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
AOUT							
Vendredi	12	13h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	15	9h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	19	13h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	22	9h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	26	13h	Compétition électorale	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
SEPTEMBRE							
Dimanche	4	9h	Miss et Mister Gonesse	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	9	14h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	11	9h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	16	14h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	18	9h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	24	8h30	Grand Prix de Gonesse	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Dimanche	25	8h30	Grand Prix de Gonesse	tout public	18 trous	stabelford	Golf de Gonesse
OCTOBRE							
Lundi	3	9h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	7	13h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Lundi	10	9h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Vendredi	14	13h	Compétition de classement	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
Samedi	15	19h	Compétition nocturne	tout public	9 trous	stabelford	Golf de Gonesse
NOVEMBRE							
DECEMBRE							



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Exploitation SAS

OSNY
Immeuble «Le Louisiane»
10 chaussée Jules César
ZA des Beaux Soleils
BP 338
95526 CERGY-PONTOISE Cedex France
Téléphone : 01 30 31 93 40
Mail : amorce.masson@bureauveritas.com

A l'attention de Mme NOWAK MARIOLA

GAIA CONCEPT GONESSE
5 AVE PIERRE SALVI
95500 GONESSE

Rapport de vérification électricité visite périodique



Intervention du 27/06/2022 (0.5 jour)

Coordonnées du site :
Nom du site : RESTAURANT CLUB DE GOLF
Latitude : 2.4345
Longitude : 48.9908

Lieu d'intervention :
AVENUE PIERRE SALVI
95500 GONESSE

Numéro d'affaire : 11521855
Référence du rapport : 11521855/2.1.1.P
Rédigé le : 01/07/2022
Par : Amorce MASSON
Ce document a été validé par son auteur

Activité de l'établissement : Restaurant

Date de la précédente vérification : 08/07/2021

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

La vérification relative aux ERP 5ème catégorie, traitée dans le paragraphe "Vérification relative aux établissements recevant du public de 5ème catégorie " n'est pas couverte par l'accréditation

Sommaire

Préambule.....	3
Rappel des obligations de l'employeur.....	3
Actions à mener.....	3
Liste récapitulative des observations issues de la vérification.....	4
OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI).....	4
Informations générales.....	6
Rapport des précédentes vérifications.....	6
Personne chargée de la surveillance de l'installation.....	6
Installations vérifiées.....	6
Modifications apportées aux installations.....	6
Vérification relative à la protection des travailleurs.....	7
Information documentaire.....	7
Textes de référence.....	7
Modalité de vérification.....	7
Registre de sécurité.....	7
Condition de mise hors tension.....	7
Résultats des mesures et essais.....	8
Conditions de mesure.....	8
Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure.....	8
Appareils de mesure utilisés.....	9
Prises de terre.....	9
Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT.....	9
Synoptique de l'installation électrique Basse Tension.....	10
VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.....	11
.....	12
OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5.....	12
Informations générales.....	13
Textes de référence.....	13
Modalité de vérification.....	13
Registre de sécurité.....	13
Classement de l'établissement.....	13
Effectif maximum du public admissible.....	13
Description sommaire de l'établissement.....	13
Historique des principales modifications.....	13
Installations de sécurité.....	14
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	14
OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI).....	14
Circuits de sécurité autres que l'éclairage.....	14
Avis sur articles (ERP5).....	15

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos installations électriques telles que décrites ci-après.

Ce rapport mentionne les constatations effectuées par le vérificateur, à l'aide des moyens mis à sa disposition ; il localise les points pour lesquels les installations s'écartent des prescriptions réglementaires et propose des modifications à effectuer pour y remédier.

Rappel des obligations de l'employeur

L'employeur doit désigner une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas pour lui présenter l'ensemble de l'installation et les locaux à risques particuliers. L'employeur conserve la direction et la responsabilité des installations, des équipements et des appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir.

Les informations établies sous la responsabilité de l'employeur, exigées par la réglementation et mentionnées dans le rapport, doivent être fournies afin d'assurer le bon déroulement des vérifications.

L'employeur doit :

- garantir la réalisation complète de la vérification en toute sécurité ;
- mettre en œuvre les procédures amenant le vérificateur à pouvoir effectuer ou à faire effectuer les mises hors tension de l'installation de manière à procéder aux essais de mesurage ;
- donner les moyens d'accès à tous les récepteurs sans risque éventuel de chute.

Lorsque la totalité ou une partie d'installation n'a pas pu être vérifiée (impossibilité de coupure, absence des agents du distributeur au rendez-vous demandé, absence de documents,...) le vérificateur en précise la raison dans le rapport. Notamment l'exécution de certaines vérifications sur les installations du domaine de la haute tension nécessite la mise hors tension de l'installation sous la responsabilité de l'employeur.

Un complément de vérification pourra, alors être effectué à la demande de l'employeur au titre d'une mission complémentaire.

Actions à mener

Le cas échéant l'employeur doit remédier aux écarts constatés lors de la vérification et mentionnés dans le présent rapport.

L'employeur doit tenir à jour un **registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification. La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Pictogrammes			
Critères			
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des coupures réalisées	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des locaux vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Le pictogramme est une aide appréciable à la consultation mais ne peut se substituer à une lecture attentive et détaillée du rapport afin de vérifier la cohérence des informations relevées et prendre connaissance des écarts émis.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | RESTAURANT CLUB DE GOLF

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI)

Installations Basse et Très Basse Tension

Restaurant

↳ Cuisine

Point vérifié	N°	Observation(s)
---------------	----	----------------

Four

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	1	Remettre en état la pénétration de câble du four au niveau des entrée de câbles
--	---	---

Code Obs. :

AM/080721/140127/0

Date de 1^{er} signalement :

08/07/2021

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

VERITAS
BUREAU VERITAS



AVENUE PIERRE SALVI
GONESSE

Plaque de cuisson

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	2	Remettre en état la pénétration de câble des plaques de cuissons au niveau des entrée de câbles
--	---	---

Code Obs. :

AM/080721/140000/0

Date de 1^{er} signalement :

08/07/2021

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

TGBT

Coffrets et armoires électriques	3	Remplacer e disjoncteur PC (n°22) cassé
----------------------------------	---	---

Code Obs. :

AM/290622/121915/0

Date de 1^{er} signalement :

27/06/2022 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.512-522

TGBT

Coffrets et armoires électriques	4	Remédier aux traces d'échauffements présentes sur plusieurs conducteurs en aval des circuits éclairages.
----------------------------------	---	--

Code Obs. :

AM/290622/121716/0

Date de 1^{er} signalement :

27/06/2022 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4215-6 NF C 15-100 Art.526-559

TGBT

Coffrets et armoires électriques	5	Réaliser un dépoussiérage interne de l'armoire
----------------------------------	---	--

Code Obs. :

AM/290622/121958/0

Date de 1^{er} signalement :

27/06/2022 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

CDT R.4226-5-R.4226-7 NF C 15-100 Art.512-522

Restaurant

↳ Salon

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Point vérifié	N°	Observation(s)
Locaux et recepteurs electriques	6	Remettre en état de fonctionnement l'éclairage de sécurité au dessus de la porte d'entrée
Code Obs. : AM/080721/142811/0	Date de 1 ^{er} signalement : 08/07/2021	Art. Réf. : CDT R.4226-13 Arrêté A.14/12/2011 art 11

Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant	7	Fixer la prise de courant situé à l'entrée derrière le panneau publicitaire
Code Obs. : AM/080721/140615/0	Date de 1 ^{er} signalement : 08/07/2021	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Restaurant

↳ Sous sol + escaliers

↳ Circulation

Point vérifié	N°	Observation(s)
Recepteurs / points lumineux / prises de courant	8	Fixer la prise de courant.
Code Obs. : AM/290622/122750/0	Date de 1 ^{er} signalement : 27/06/2022 NOUVEAU	Art. Réf. : CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530

Nota : Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

Informations générales

Rapport des précédentes vérifications

Rapport de la précédente vérification initiale ou de la précédente première vérification périodique menée comme une initiale : Présenté
Ref ou N° du rapport : 11521855/1.1.1.R

Les rapports de vérification initiale ou quadriennale ainsi que les rapports périodiques antérieurs sont nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques, ils sont à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces rapports est absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Bureau Veritas est à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre de mission complémentaire.

Personne chargée de la surveillance de l'installation

Mme. NOWAK, Directrice

Installations vérifiées

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Nota : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

Nota : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

Modifications apportées aux installations

Sans objet

Vérification relative à la protection des travailleurs

Information documentaire

Documents		Avis
Dossier Technique		
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage**)		Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)		Non Présenté
9- Effectif maximal des différents locaux, dont la connaissance est nécessaire pour l'éclairage de sécurité		Non Présenté
DRPE		
Plan de zonage DRPE	Référence :	Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques		
Document RVRAT	Référence :	Sans Objet

**Si un DRPE existe s'y reporter,

Textes de référence

"CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables"

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE

Arrêtés :

- Arrêté du 20/12/2011 : Appareils amovibles
- Arrêté du 14/12/2011 : Eclairage de sécurité

Normes :

- NF C 15-100 : installation électrique à basse tension

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par
Mme. NOWAK, Directrice
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
Mme. NOWAK, Directrice

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Condition de mise hors tension

En Basse Tension :

Mise hors tension totale de l'installation

Résultats des mesures et essais

Conditions de mesure

MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

VERIFICATION DE LA CONTINUTE DES CONDUCTEURS DE PROTECTIONS ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

Pour toutes les vérifications périodiques et lors des visites initiales sur des installations en schéma TT ou en présence d'une note de calcul pour les schémas TN ou IT, la vérification de continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée de la résistance est inférieure à 2 Ohms.

VÉRIFICATION DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION

Lors des visites initiales en schéma TN et IT, la vérification de la résistance des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un milliohmètre en cas d'absence de note de calcul ou de protections assurées par des dispositifs différentiels résiduels. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions des tableaux du guide UTE C 15-105 § D6.1

ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre $0,5 \Delta n$ et Δn . (Δn : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval. En l'absence de testeur de calibre adapté et avec l'autorisation du client, les dispositifs différentiels de sensibilité supérieure à 1A peuvent être testés à la valeur 1A. L'application de cette procédure est signalée par un * dans le tableau « Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT ».

MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

Abréviation, sigles et repères utilisés dans les tableaux de mesure

PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre
Repère	FF	EI	PT

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

(*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Résultats des mesures et essais

Appareils de mesure utilisés

Mesure de la résistance de prises de terre : **Mesure de boucle LRDC 220 (MEGGER)**

Mesure de l'isolement : **Sans objet**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **Megger MIT 405**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **Megger LRCD 220**

Mesure des impédances de boucle : **Sans objet**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

Prises de terre

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
Objet : Restaurant Golf Gonesse(AVENUE PIERRE SALVI)						
<u>Restaurant > Cuisine</u>						
Terre des masses BT (RA : schéma TTN/ITN, TTS/ITS)	PT	RB	2	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

Essais des dispositifs différentiels et mesures d'isolement des circuits BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
Objet : Restaurant Golf Gonesse(AVENUE PIERRE SALVI)					
<u>Restaurant > Cuisine</u>					
TGBT					
Général	500		1		
Station de pompage	300		1		
Alimentation practice	300		1		
Général ECL Parking	300		1		
Protection générale	30		1		
MX	30		1		
Général Q1.0	30		1		
Général Q5.0	30		1		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.

La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement

L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

Synoptique de l'installation électrique Basse Tension

Objet : Restaurant Golf Gonesse

TGBT
Ik3 max :3.0



**BUREAU
VERITAS**

VERIFICATION RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DE 5ème CATEGORIE

Numéro d'affaire : 11521855

Référence du rapport : 11521855/2.1.1.P

Rédigé le : 01/07/2022

Ce document a été validé par son auteur

Nota : Le présent rapport prend en compte les dispositions relatives aux établissements recevant du public au regard du règlement de sécurité. Ce document ne saurait en aucun cas se substituer en tout ou partie à notre rapport de vérification réglementaire établi au titre de la protection des travailleurs.

Activité de l'établissement : Restaurant

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | RESTAURANT CLUB DE GOLF

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI)

OBSERVATIONS RELATIVES AUX ERP5

Restaurant

↳ Cuisine

Point vérifié N° Observation(s)

TGBT

Coffrets et armoires électriques 1 Assurer la fixation du plastron

Code Obs. :

AM/290622/122018/0

Date de 1^{er} signalement :

27/06/2022 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

PE24.1

Vous pouvez télécharger le rapport
Data View



AVANCEZ VOTRE
diagnostic

Restaurant

↳ Sous sol + escaliers

↳ Circulation

Point vérifié N° Observation(s)

Prise de courant

Recepteurs / points lumineux / prises de courant 2 Fixer la prise de courant.

Code Obs. :

AM/290622/122750/0

Date de 1^{er} signalement :

27/06/2022 **NOUVEAU**

Art. Réf. :

PE24.1

Informations générales

Nota : Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

Textes de référence

ARRETE DU 22/06/90 modifié - ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC de 5ème Catégorie.

Modalité de vérification

Nous avons été accompagnés totalement par
Mme. NOWAK, Directrice
A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :
Mme. NOWAK, Directrice

Registre de sécurité

Visé à l'issue de la vérification

Tenue du registre : Mise à jour

Classement de l'établissement

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI)

Aucun

Désignation	Activité de type	Catégorie
Objet : Restaurant Golf Gonesse		5

TYPES	NATURE	TYPES	NATURE
PE	Petits établissements.	PU	Petits établissements de soins
PO	Petits établissements hôteliers.	PX	Petits établissements sportifs.

CATEGORIE	EFFECTIF
5 ^{ème}	Effectif inférieur au seuil d'assujettissement propre à chaque type d'exploitation.

Effectif maximum du public admissible

Effectif maximum du public admissible :

Description sommaire de l'établissement

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE

Description bâtiment :

Activité :

Historique des principales modifications

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE

Installations de sécurité

ECLAIRAGE DE SECURITE

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI)

Localisation	Effectif maximal	Fonction	Type d'éclairage de sécurité	Cde de mise au repos	Présence coffret anti-panique	Type Luminaire	Type canalisation (1)	N° d'obs (*)
Restaurant > Salon		Evacuation (balisage)	Bloc auto-nome	Oui		Diode électroluminescente équipé d'un SA-TI	C2	
Restaurant > Cuisine > Sous sol		Evacuation (balisage)	Bloc auto-nome	Oui		Diode électroluminescente équipé d'un SA-TI	C2	
Restaurant > Cuisine		Evacuation (balisage)	Bloc auto-nome	Oui		Incandescence	C2	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

Circuits de sécurité autres que l'éclairage

OBJET : RESTAURANT GOLF GONESSE (AVENUE PIERRE SALVI)

Avis sur articles (ERP5)

Nota : les avis sont portés en fonction des éléments accessibles et présentés de l'installation et, le cas échéant, sur les essais et mesures réalisés lors de notre mission. Voir le chapitre « Eléments de l'installation non vérifiable » dans le présent rapport.

ARRETE DU 22/06/1990 modifié – REGLEMENT DE SECURITE – DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5ème CATEGORIE.

S : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifiable

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
REGLE COMPLEMENTAIRE POUR LES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RESERVES AU SOMMEIL			
PE36	Choix du type d'éclairage de sécurité	SO	
REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 2ème GROUPE			
PE24.1	Conformité aux normes ; câbles C2 ; fiches multiples interdites ; canalisations mobiles ne doivent pas faire obstacles à la circulation.	NS	1 / 2
PE24.2	Installation d'éclairage de sécurité d'évacuation dans les escaliers protégés, les circulations de plus de 10 m et les salles de surface à 100 m2.	S	
PE24.3	les locaux présentant des risques d'incendie à l'exception de ceux renfermant du matériel électrique doivent respecter les conditions d'influence externe BE2 de la norme NF C 15-100	SO	



Bureau Veritas Exploitation

Immeuble Le Louisiane
10, chaussee Jules Cesar
95520 OSNY

Personne à contacter / Contact :
CLAIRE FREYGEFOND
Tel : 01 39 44 69 19
Fax : 01 55 89 65 01
bofacturesag124idfouest@bureauveritas.com

Contrat Q-45411
du 25/06/2021

Page : 1/1
No : 22345966
Date : 28/06/2022
Client / Customer : 2842154

Adresse d'envoi / Ship to invoice

550184 8485 2354
1/ 1 8

SARL GAIA CONCEPT GONESSE
5 AVE PIERRE SALVI
95500 GONESSE



Client Facturé / Bill to Client

SARL GAIA CONCEPT GONESSE
5 AVE PIERRE SALVI
95500 GONESSE
FRANCE

FR60434583878

Affaire / Contract N° : 11521855 Soc : 00797 CB : 0797308

Affaire suivie par :
Descriptif du contrat :
Verifications reglementaires
Descriptif de la facture : Verifications reglementaires

Table with 6 columns: Details, QT, Prix Price, UOM UOM, %TVA VAT%, Montant HT Net Amount. Contains two rows of service details.

Montant de TVA/VAT à 20.0 % (TVA 20,00% /encaissement) : 117.70 EUR

TOTAL HT 588.50 EUR

Net sans escompte. Interets de retard : trois fois le taux d'interet legal. Indemnité forfaitaire de frais de recouvrement (article D441-5 code de commerce): 40 euros

NET TOTAL

TAXES 117.70 EUR

PAYABLE LE / DUE DATE : 13/07/2022 PAYMENT TERM : VIREMENT BANCAIRE

TOTAL 706.20 EUR

Bureau Veritas Exploitation SAS - Siège Social / Head Office: 8 Cours du Triangle 92800 Puteaux France - SIRET : 79018467501175
- B 790184675 RCS Nanterre - 7120B - Capital : 36315050 EUR - Num TVA : FR40790184675

Veuillez communiquer le détail de vos virements à : annonces.virements@bureauveritas.com

IMPORTANT :
 Paiement par chèque :
Merci d'adresser ce bordereau et votre paiement à :

Paiement par virement / Wire transfer to :
NATIXIS / SWIFT NATXFRPPXXX
FR7630007999990442451000056

Facture : 22345966
Date : 28/06/2022
Total : 706.20 EUR
Client : 2842154
Soc : 00797-CB : 0797308
Date de paiement : 13/07/2022

Bureau Veritas
Exploitation
Département des
Comptabilités France
TSA 61001
69574 DARDILLY Cedex

BAP (handwritten signature)



Facture conforme à nos Conditions
Générales / Invoice conform to our
General Conditions

284215422345966000070620



Certificat N°:540/09/04-285

- CONTRAT ENTRETIEN EXTINCTEURS
- CONTRAT ENTRETIEN ALARME INCENDIE
- CONTRAT ENTRETIEN BLOCS DE SECOURS
- CONTRAT ENTRETIEN RIA
- CONTRAT ENTRETIEN DESENFUMAGE

CONTRAT N° 05701

Entre les soussignés :

La **SARL ALMA Incendie**, 49, Rue des Blés d'Or, 93150 LE BLANC MESNIL, désignée dans les présentes d'une part, et l'ABONNE :

GAIA CONCEPT GONESSE
 GOLFIDE GONESSE
 RESTAURANT LE ONE UP
 Siret 434 583 878 00013 - APE 9311 Z
 Avenue Pierre Salmi - 95500 GONESSE
 Tél. : 01 39 87 02 70 - Fax : 01 39 85 72 72
 E-mail : accueil@golfdegonesse.com

Il a été convenu ce qui suit :

1° l'ABONNE charge, par le présent contrat, la **SARL ALMA Incendie** de la vérification du matériel incendie, répertorié à l'article 6 ci-dessous, et qui est en service à l'adresse ci dessous.

2° Le matériel décrit ci-après est la propriété de l'ABONNE. (selon le point 6°)

3° La vérification annuelle est prévue en : NOVEMBRE (avec tolérance de + ou - 2 mois).
 le Technicien de la **SARL ALMA Incendie** mettra à jour leur étiquette de contrôle

La vérification est réalisée conformément aux guide de maintenance éditée par le CNMIS, NF 61 919.
 Les Installations seront entretenues conformément : Code Habitation – Code des E.R.P. – Code du Travail – Règle APSAD R4.

4° Prise de Rendez-vous selon norme NFS 61-922.

Faisant suite à la vérification normale et systématique, les fournitures seront facturées : (Détérioration : tête, lance, socle, support mural, corps, ...) le prix de ces pièces détaché seront communiqué au client sur sa simple demande.

5° Extincteurs : les recharges et remises en état des extincteurs retrouvés vides ou percutés du fait de l'ABONNE ou d'un tiers, ainsi que l'Echange Standard des extincteurs CO2 et Bouteilles de Chasse d'appareils sur roues dont l'épreuve est à renouveler Conformément à l'arrête du 20 mai 1963, seront facturés au cours du jour et payées à la **SARL ALMA Incendie**. Si l'ABONNE a utilisé un ou plusieurs extincteurs, il devra immédiatement prévenir la **SARL ALMA Incendie** qui remettra le matériel en état Conformément à l'art.R.232-1-12 du Code du Travail.

Les recharges seront facturées et payées à la **SARL ALMA Incendie**.

6° La **SARL ALMA Incendie** sera rémunérée par le versement d'une prime annuelle (en Euros) : 30 jours après réception de facture à la convenance du client.

DESCRIPTIF :	QUANTITE	DESIGNATION	PRIX UNITAIRE H.T	TOTAL H.T
Verification pour :	7	Extincteur(s) portatif(s)	€ Unitaire :	6370 € H.T.
Verification pour :		Extincteur(s) sur roue(s)	€ Unitaire :	€ H.T.
Verification pour :		Boitiers Alarme	€ Unitaire :	€ H.T.
Verification pour :	1	RIA 24	€ Unitaire :	1500 € H.T.
Verification pour :		Blocs de Secours	€ Unitaire :	€ H.T.
Verification pour :		Desenfumages	€ Unitaire :	€ H.T.
		Déplacement forfaitaire	€ Unitaire :	2000 € H.T.

SOIT UN TOTAL ANNUEL : 10370 € H.T.

T.V.A. 2160

Montant T.T.C. 12530 TTC

SIGNATURE DU CLIENT
 Fait en double exemplaire le :
 *Lu et Approuvé
lu et approuvé

Pour la **SARL ALMA Incendie**
[Signature]

- 1° Vérification visuelle de l'aspect des B.A.E.S
- 2° Contrôle visuel de la présence secteur sur les blocs
- 3° Coupure de l'alimentation secteur des B.A.E.S
- 4° Vérification de l'allumage des lampes d'éclairage de sécurité
- 5° Vérification du fonctionnement de la télécommande
- 6° Contrôle de l'autonomie réglementaire
- 7° Contrôle des composants des B.A.E.S
- 8° Aspect des accumulateurs
- 9° Nettoyage de l'appareil et remplacement des étiquettes
- 10° Rétablissement de l'alimentation secteur des B.A.E.S
- 11° Apposition d'une étiquette de vérification
- 12° Remise d'un rapport de visite
- 13° Inscription sur le registre de sécurité

8° Vérification des RIA (Robinet Incendie Armé)1 fois par an Vérification de la pression dynamique/statique des RIA, états des joints, démontages , etc

Dans tous les cas la pression minimale à laquelle le débit doit être fourni ne doit pas être inférieure à 2,5 bars au RIA ,le plus défavorisé (un manomètre doit être mis en place près de ce RIA pour permettre le contrôle de cette pression)

Ceci doit être consigné sur le registre de sécurité .

9° La Vérification du matériel de désenfumage comprend la prestation suivante :

Vérification de fonctionnement, essais de déclenchement, contrôle d'état des commandes à distance, automatismes ,boîtiers et armoires de commandes, treuils, diverses et raccords.

Contrôle des châssis, nettoyage des boîtiers de l'installation, les petites fournitures(cartouches co 2 fusibles,graisse, colle, vis, plombs , etc.....)

Étiquettes autocollantes sur les boîtiers pour signaler le passage de la **STE ALMA.INCENDIE**

10° La vérification de l'alarme incendie: Déclenchement de l'alarme incendie ,essai des détecteurs de fumées etc ...

11° Concernant l'augmentation éventuelle des prix, l'ABONNE en sera informé par courrier de la SARL ALMA Incendie, 3 mois avant le passage du Technicien.

12° Le nombre contractuel des extincteurs suivant fournitures complémentaires ou disparitions éventuelles feront l'objet d'un devis avant accord de l'ABONNE et installation.

13° La durée du présent contrat est de 1 an renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration de chaque période en cours ; toutefois il pourra être résilié à la volonté de l'ABONNE au cas où il céderait son fonds de commerce, son industrie ou son immeuble, à charge par l'ABONNE de prévenir par lettre recommandée la **SARL ALMA Incendie** 3 mois à l'avance.

Dans ce cas, le montant de la prime de l'année en cours sera du ou restera acquis intégralement à la **SARL ALMA Incendie**. Le défaut de paiement d'une visite ou d'une somme quelconque entraîne la résiliation de droit du présent contrat ; après mise en demeure préalable, sans préjudice du recouvrement de la créance.

14° Les conditions Générales de vente ainsi que le relevé du matériel seront sur nos bon d'intervention, ce document sera remis par notre technicien lors de la 1 ère intervention.

15° Attribution de Juridiction Tribunal de Seine Saint Denis.

16° Cette offre est valable 1 mois

17° Ce contrat prendra effet à la première intervention.

18° Le Client sera informé par téléphone ou par courrier de la date de passage du Technicien.

AGENT : GAIA CONCEPT GONESSE

Date : 23/11/2018

Contrat : 570

REGISTRE OUI NON

BON D'INTERVENTION
 BON DE LIVRAISON
 FACTURE
 DEVIS

Adresse de Livraison

Nom ou Raison Social : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Telephone : _____

Adresse de Facturation

GAIA CONCEPT GONESSE
GOLF DE GONESSE
RESTAURANT LE ONE UP
Sitef 434 583 878 00013 - APE 9311 Z
Avenue Pierre Scivi - 95500 GONESSE
Tél. : 01 39 87 02 70 - Fax : 01 39 85 72 72
E-mail : accueil@golfdogonesse.com

Mode de Régléments ESPECES CHEQUE TRAITE VIREMENT

ARTICLE	DESIGNATION	P.U.H.T	QUANTITE	MONTANT H.T
VERIFEXT	VERIFICATION EXTINCTEURS <u>2kg</u>		<u>2</u>	
VERIFEXT	VERIFICATION EXTINCTEURS			
VERIFEXT	VERIFICATION EXTINCTEURS			
VERIFEXT	VERIFICATION EXTINCTEURS			
VERIFRIA	VERIFICATION RIA			
VERIFBLC	VERIFICATION BLOCS SECOURS			
VERIFBG	VERIFICATION ALARME INCENDIE			
VERIFDES	VERIF DESENFUMAGE			
REEP006	RECHARGE 6 Litres		<u>1</u>	
REEP009	RECHARGE 9 Litres			
REPP006	RECHARGE 6 Kg			
REPP009	RECHARGE 9 Kg			
RENC002	RECHARGE 2 Kg CO2			
RENC005	RECHARGE 5 Kg CO2			
EUE6PA	EXTINCTEUR 6 Litres		<u>3</u>	
EUE9PA	EXTINCTEUR 9 Litres			
EUNC02	EXTINCTEUR 2 Kg CO2			
EUNC05	EXTINCTEUR 5 Kg CO2			

ARTICLE	DESIGNATION	P.U.H.T	QUANTITE	MONTANT H.T
EUPPA9	EXTINCTEUR 9 Kg Poudre			
EUPPA6	EXTINCTEUR 6 Kg Poudre		<u>1</u>	
EUPP2	EXTINCTEUR 2 KG POUDRE		<u>7</u>	
SIGNEXT	PLAQUE EXTINCTEURS			
CONSAI4	CONSIGNE INCENDIE			
DIV13	REGISTRE DE SECURITE		<u>1</u>	
PLAN 02	PLAN EVACUATION		<u>1</u>	
PLAN 03	PLAN D'INTERVENTION		<u>1</u>	
DIV18	AUTO COLLANT CLASSE DE FEU			
CERTIN4	CERTIFICAT N4		<u>1</u>	
CERTIQ4	CERTIFICAT Q4		<u>1</u>	
DIDEPL	DEPLACEMENT			

OBSERVATIONS :
Suite de la prestation
du 15/11/2018.

SIGNATURE DU CLIENT : Après acceptation
* des conditions générales de vente imprimées au verso

[Signature]

Total H.T _____
T.V.A : _____
Total T.T.C _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

De convention, il est convenu qu'en cas de litige, le Tribunal dont dépend le siège social de la société ALMA, Incendie sera seul compétente, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

Nos techniciens sont chargés de négocier la passation des commandes.

Les affaires qu'ils traitent ne peuvent toutefois nous lier qu'après acceptation et confirmation écrite de notre part.

Les délais de livraison à retenir sont ceux mentionnés sur nos confirmations.

Nos délais sont donnés de bonne foi et à titre indicatif.

Il ne saurait engager notre responsabilité, ni prétendre à aucune action en dommages et intérêts.

Le défaut de paiement d'une seule échéance rend immédiatement exigible la totalité des créances non échues et entraîne, outre les frais de recouvrement éventuels, l'application sans mise en demeure préalable par dérogation à l'article 1153 du code civil, d'intérêts de retard au taux d'escompte de la banque de France majoré de trois points, à compter de la survenance du terme sans que le créancier soit contraint d'effectuer une quelconque mise en demeure au débiteur qui l'en dispense expressément. Le défaut d'acceptation d'une traite équivaut à un refus de paiement.

*Si le créancier est dans l'obligation de procéder au recouvrement des sommes qui lui sont dues, par l'intermédiaire d'un tiers, il sera dû par le débiteur une indemnité de 10% des sommes dûes avec un minimum de 100,00 Euros et un maximum de 500,00 Euros au titre des frais engagés par le créancier pour récupérer son dû.

Cette indemnité ne remplaçant en aucun cas les éventuels dommages et intérêts que le créancier pourra réclamer en fonction du préjudice que lui aura causé la créance du débiteur.

De convention expresse, la propriété des marchandises fournies est réservée au vendeur jusqu'au dernier jour de leur complet paiement conformément aux termes de la loi N°80-335 du 12 Mai 1980.

En cas de non respect par l'acheteur d'unes des échéances de paiement, le vendeur, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger la restitution des marchandises dont il s'est réservé la propriété, aux frais de l'acheteur, jusqu'à exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements.

L'acheteur prenant bien entendu à sa charge tous les risques de perte, de détérioration, même pour cas fortuits, fait d'autrui ou force majeure. Ces conditions sont acceptées sans réserve par le fait même de la conclusion de toute vente.

Les conditions de nos clients ne nous engagent en rien tant qu'elles diffèrent de notre.

Toutes stipulation contraire, non accepté par écrit, sera réputée inexistante.

MONDIAL nettoyage

Zone d'Activite les Bosquets 4
95540 Mery-sur-Oise
Tel 01 30 36 25 50
Fax 01 30 36 25 55
E-mail mondial.nettoyage@wanadoo.fr
Site internet: www.mondial-nettoyage.fr

S.A.R.L. au capital de 1 025 Euros
Siret: 475 291 077 00015 Code APE 741

GAIA CONCEPT France

A l'attention de Mr Mercier

Avenue Pierre Salavi
Golf de Gonesse
95500 GONESSE

Méry sur Oise,
Le 9 mai 2014

CONTRAT N°9009744

VITRES

- Nettoyage de votre vitrerie intérieur et extérieur à raison de **8 passages par An** - (Février - Mars - Avril - Mai - Juin - Juillet - Septembre et Octobre)

COUT FORFAIT MENSUEL H.T..... 66.66 €.

COUT FORFAIT PASSAGE COMPLEMENTAIRE H.T..... 100 €.

REGLEMENT

Par chèque à réception de la facture.

Le coût de nos prestations est constitué dans sa plus grande part de salaires et de charges sociales pour lesquels nous ne disposons pas de délai. La facturation sera établie mensuellement et nos prix seront révisés au 1^{er} Janvier de chaque année.

ACCEPTATION

Ce contrat est établi pour une durée d'UN AN à compter du **mois de Mai 2014.**

Il peut être résilié au gré de chaque partie, le client devra signifier sa décision par lettre recommandée avec A.R. TROIS MOIS avant la date d'anniversaire du présent contrat.

DATE
LE

SIGNATURE ET CACHET
DE L'ETABLISSEMENT

LE SERVICE
COMMERCIAL
Fatima DE SOUSA

GAIA CONCEPT GONESSE
GOLF DE GONESSE
Avenue Pierre Salvi
95500 GONESSE
Tél. : 01 39 87 02 70
Fax : 01 39 85 72 72

Fatima Mercier
Directrice

NETTOYAGE ENTRETIEN JOURNALIER ou PERIODIQUE de TOUS LOCAUX
Maintenance d'armoires - Usines - Bureaux - Salles de spectacles - Ecoles - Appareils - Magasins - Parkings - Nettoyage vitres
Permis en état après travail ou sabotage - Location et vente d'équipements sanitaires et confortables
ESPACES VERTS CREATIONS ET ENTRETIENS
Pour tous: plantation et entretien de tous végétaux - Entretien et fonte des piscines - Pisciniers - Eclairage



Golf de
Gonesse

**Cahier de
doléances**

Merci de mettre des sacs
dans l'espace Torfettes
Au sous sol fennes

et de mettre les ~~troubeaux~~
de PQ dans les
emplacements prévus pour
cela -

Bonne journée -

- Devrait laver les bappes
~~sur~~ sur le parcour

→ Attention à ne pas gêner les sorties
électriques juste devant le port de
local à matériel, ça empêche la
sortie des clients !!

- Penser aussi à veiller au confort
de l'air sans pression pour le chargé.

- Envoyer d'ici fin de jours d'ici.

Dispositif très simple actuellement sur
le type de terrain très gros ! (1 - 1, - 7)

Merci

Thierry G. MBA-D

Relaxez les PITCHES sur
les greens! Facile.

- De place à vous du putting green!
invariable

I ♥
Jeffrey

Antoine

EST-IL difficile de
mettre du savon chez
Hommes et femmes au
SOU-SOP ???

Merci d'honorer vos rendez-vous ou
de téléphoner Mme SCHAEFFER

Bien marquer les guilles d'évacuation.
Elles sont cachées par les herbes hautes.
Jusqu'à l'entorse.

Frederic P.

Mais TENEZ ENTRE LES
TROUS !!! 8/05/22

ON EST PAS A L'US DEU !!!

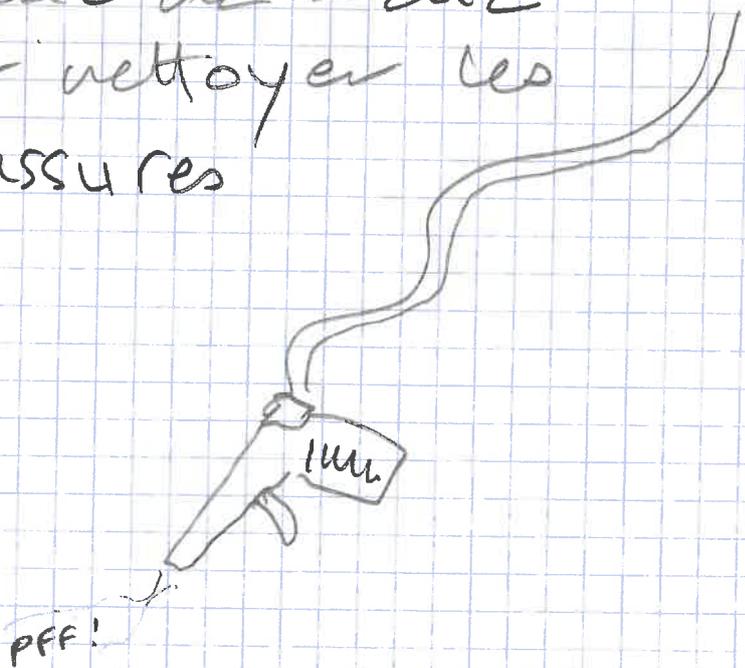
- Rough trou 4 à gauche à la retombée du départ
 - ↳ Idem trou 2 entre les trous au niveau forêt
 - Rough à côté du bunker du 6 autour du trou à gauche (entre le Trou 6 et le Trou 1)
- Sur équipe terrain Sylvain NATIER.
- ↳ Pareil sur le Trou 7 et Trou 9 (e he les deux) **INSOUABLE !!!**

01/07

La biodiversité, c'est super, mais pas dans les bunkers et pas juste à côté. Les greens - c'est vrai !!!

il faut fermer plus tard et laisser avec les tailletes !!! ☹

De l'air de l'air
pour nettoyer les
chassures



-
- Prix sans de Ballé + 75% ?
 - Prestation →

2^{es} juillet.

Les greens, qu'on a désherbés il y a un mois environ, sont de nouveau en friche - les herbes repoussent, le sable est dur - dommage -

D'accord pour refaire une séance de désherbage si on peut avoir des green fees dans d'autres golfs U Golf en échange !?

Thomas F.

1^{er} 9 juillet: les bunkers ont ressuscité! Nettoyés, retournés, merci !! -

Ravi d'avoir découvert votre golf
et hâte de venir faire
le parcours.

Bonne combinaison et plein
de sourire ☺

Tom